

La retraite par points, nous disons NON !

Communiqué fédéral

Fait à MONTREUIL,
le 17 février 2020

Les Français disent majoritairement non à cette réforme des retraites que veut nous imposer le gouvernement au détriment de toute forme de démocratie.

Les rassemblements qui ont vu des millions de citoyens à travers tout le territoire descendre dans la rue ont contraint le gouvernement à certains ajustements.

Mais le président Macron et son Premier ministre s'obstinent dans leur intention de passer en force le projet de loi alors que celui-ci fait l'objet de plusieurs milliers d'amendements et que beaucoup d'inconnues subsistent quant aux conséquences d'ailleurs pointées par le Conseil d'État.

Le gouvernement a tout tenté pour convaincre la population, même en mentant de manière éhontée sur les conséquences de cette réforme !

Vous avez dit prise en compte de la pénibilité dans la fonction publique ?

Contrairement à ce que les représentants du pouvoir exécutif déclarent, l'exercice de **missions pénibles ou dangereuses** est reconnu depuis longtemps dans la fonction publique notamment au travers du « **service actif** » qui permet de partir plus tôt à **cause de la dégradation des conditions de travail qui réduit de 5 à 7 ans la vie en bonne santé.**

La transposition du fameux **compte personnel de prévention** (le C2P) aux agents de la fonction publique qui n'est même pas possible pour toutes les professions à cause des exclusions, et mise en avant par le gouvernement ne correspond en rien à une quelconque amélioration, **surtout quand en 2017 des critères ont été supprimés.**

C'est en fait **un véritable recul** car selon les critères retenus, la moitié des agents concernés (à peu près 250 000) perdrait tout droit à un départ anticipé.

Ce serait notamment le cas dans **notre périmètre ministériel** pour les personnels d'exploitation des routes, des voies navigables et certains-es agents-es des affaires maritimes.

Aujourd'hui, avec les réformes successives, l'âge de départ réel de ces agents dépasse les 60 ans alors qu'ils pourraient partir dès 57 **si leurs années de service actif étaient bonifiées.**

Qu'en serait-il demain sans départ anticipé et avec l'instauration d'un âge d'équilibre autour de 64 ans avec décote?

Alors que l'espérance de vie est d'environ 8 ans plus courte pour ces personnels et qu'aujourd'hui ils ne profitent déjà pratiquement pas de leur retraite en bonne santé, la suppression du service actif leur serait encore plus préjudiciable.

Vous avez dit, les femmes grandes gagnantes de la réforme ?



Contrairement à ce qu'affirme Edouard Philippe les femmes seront les grandes perdantes de la réforme des retraites.

Face à la forte mobilisation des femmes, le gouvernement a fait disparaître les soi-disant simulations qui devaient démontrer qu'elles y gagneraient. Car la réalité est que ce projet de réforme va tirer les droits de l'ensemble des salariés vers le bas, mais encore plus pour les femmes pour plusieurs raisons.

Le montant de la pension est la résultante du déroulement de carrière, or les femmes sont en moyennes rémunérées 17% de moins que les hommes dans la fonction publique d'Etat. Elles sont en majorité dans des filières où le montant des primes sont moins élevées. Leurs carrières sont plus hachées (temps partiels, interruptions pour maternité, ...). De ce fait, leur situation au départ en retraite est déjà dégradée aujourd'hui. Mais avec la réforme ce serait pire. La prise en compte de toute la carrière au lieu des 6 derniers mois fera automatiquement baisser leur pension.

Les modifications des droits familiaux seront défavorables avec la suppression de la Majoration de Durée d'Assurance qui permet aux mères de valider 1 an par enfant et de la majoration de pension de 10% pour le père et la mère des familles de 3 enfants ou plus. A la place, une majoration de pension de 5% par enfant sera attribuée avec, selon les dernières annonces gouvernementales, 2,5% attribués pour maternité à la mère et les 2,5% restant au choix pour l'un des deux conjoints.

Le gouvernement prévoit des restrictions du droit à pension de réversion, dont 90 % des bénéficiaires sont des femmes. Réservée aux personnes mariées, versée à partir de l'âge de 55 ans sans conditions de ressources, la personne veuve devant conserver 70 % des droits à la retraite dont bénéficiait le couple, les femmes divorcées en étaient privées.

Le gouvernement recule finalement mais prévoit toujours des restrictions importantes, comme celles liées aux conditions de ressources. La forte mobilisation a obligé le gouvernement à revoir plusieurs points. Mais le compte n'y est pas !

Vous avez dit pas de capitalisation ?

C'est faux car l'encadrement serait le cheval de Troie de la financiarisation des retraites. Le gouvernement applique à la lettre les directives de BlackRock et des fonds de pension : limiter le système par répartition à un filet minimum de sécurité pour les salariés non solvables et

forcer les autres à investir leurs économies dans l'épargne retraite.

Nous refusons que les cadres soient contraints de jouer leur retraite en Bourse ! Lors de la création de la Sécurité sociale, en mettant en place l'AGIRC, les organisations syndicales ont oeuvré pour que l'ensemble des salariés bénéficient d'un système par répartition leur garantissant le maintien du niveau de vie. Il s'agit d'un enjeu déterminant pour assurer la pérennité de nos retraites.

Exclure, comme le propose le gouvernement, les cadres supérieurs de la répartition intégrale c'est priver notre système de retraite solidaire de leurs cotisations, soit près de 4 milliards d'euros chaque année. Loin d'une mesure de justice sociale, ne plus garantir aux cadres le maintien du niveau de vie au prétexte qu'ils seraient « favorisés », c'est faire entrer le loup dans la bergerie et créer un boulevard pour la capitalisation car aujourd'hui le seuil est fixé à 10 000 euros par mois mais demain ?

La vérité c'est que ce projet de réforme de retraite par points est dangereux pour notre modèle social et une atteinte à la solidarité intergénérationnelle. La justice, c'est de le retirer et d'engager des négociations pour améliorer le système actuel en augmentant les ressources, c'est à dire les cotisations : de mettre en place des mesures pour améliorer le système actuel en augmentant la somme des cotisations :

- + 2,4% de niveau d'emploi pour 9 milliards d'€ de cotisations en plus
- +1% sur les salaires pour 3,6 milliards d'€ de cotisations en plus
- L'égalité salariale femmes-hommes pour 6,5 milliards de cotisations en plus
- Suppression des exonérations de cotisations patronales pour au moins 50 milliards d'€
- Taxation des dividendes pour 30 milliards d'€

Le mouvement de grève initié le 5 décembre 2019 est entré dans l'histoire et ce n'est pas fini !

En 2020, continuons de combattre ce projet de contre réforme en maintenant la mobilisation et en élargissant le mouvement notamment les 20 février, et 08 mars.

En assemblées de personnels, sur les lieux de travail, dans les services, décidons de faire grève, de manifester, organisons des initiatives avec d'autres professions partout pour gagner le retrait de cette réforme et garantir à l'ensemble de la population une retraite plus juste !